

Procès-verbal de l'assemblée générale du SASDOVAL

du 15 juin 2019, à 10h00

Salle du Conseil de Ville, Saint-Imier

Président : M. Th. Spring
Secrétaire du P.-V. : Mme C. Anken
Sont présents : 32 personnes, selon liste de présence
Absents excusés : Commune de Courtelary, Commune de Cormoret, Mme Maryse Argenio, Mme Sylvia Hasler

Ordre du jour:

1. Accueil
2. Nomination d'un scrutateur
3. PV de l'assemblée générale du 5 juillet 2018
4. Rapport annuel du Président
5. Rapport annuel de la Direction
6. Comptes 2018
 - a) rapport des comptes 2018
 - b) rapport de l'organe de révision 2018
 - c) approbation des comptes 2018 et décharge au comité
7. Election de l'organe de révision
8. Budget 2020
 - a) présentation du budget 2020
 - b) approbation du budget 2020
9. Démissions/Elections du comité
10. Fixation des cotisations
11. Divers

L'assemblée a été convoquée par voie de presse, dans la Feuille d'avis du district de Courtelary le 17 mai 2019, et par invitations personnelles pour les membres. Les membres collectifs ont reçu, par courrier, tous documents utiles.

Le rapport d'activité et le budget sont à disposition de chacun dans la salle.

M. Spring donne lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Accueil

Le président salue et remercie les personnes présentes.

Il précise que l'assemblée sera suivie par la journée « Portes ouvertes » du service.

2. Nomination d'un scrutateur

M. Spring rappelle le fonctionnement des votes, à savoir deux voix pour les membres collectifs (cartons rouges) et une voix pour les membres individuels (cartons bleus).

M. Hermann Liechti est nommé scrutateur.

16 des personnes présentes ont le droit de vote, dont 6 membres individuels et 10 membres collectifs (2 voix).

La majorité simple est fixée à 14 voix.

3. PV de l'assemblée générale du 5 juillet 2019

Il a été envoyé aux membres collectifs et pouvait être consulté sur demande.

Aucune des personnes présentes ne requiert la lecture du PV qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée sans modification. Remerciements à son auteur.

4. Rapport annuel du Président

M. Spring donne lecture de son rapport, selon rapport d'activité 2018.

5. Rapport annuel de la Direction

L'année 2018 marque un tournant majeur pour les services d'aide à la personne subventionnés par le canton, notamment avec le contrat de prestations d'aide au ménage.

Dès le 1^{er} février 2018, le Sasdoval a stoppé ses interventions d'aide au ménage pour plus de 60% de ses patients. En cause, les conditions-cadres du contrat qui restreignent le groupe de personnes en fixant des critères de prise en charge.

Malgré cela et le déficit engendré, le service a décidé de signer le contrat 2018 et fournit ces prestations aux personnes répondant aux critères fixés. Ceci n'est pas le cas de tous les services du Jura bernois provoquant ainsi des inégalités de traitement sur le territoire.

Concernant le contrat de soins, les changements sont surtout financiers :

→ généralisation de la participation financière aux soins pour tous les patients âgés de 65 ans et plus dès le 1^{er} avril 2018.

La moyenne cantonale de cette participation est désormais de CHF 10.50 au lieu de CHF 2.30 en 2017.

Depuis son introduction, nous avons dû constater la fermeture de certains dossiers, les patients évoquant un coût trop élevé, pouvant aller jusqu'à CHF 500.-/mois.

Ces diminutions ne sont pas forcément visibles sur le volume total d'heures de soins prodigués car nous abordons le pic démographique en lien avec le vieillissement de la population mais le risque de défaut de soins mettant en danger la personne et son maintien à domicile est réel.

→ la tarification des cas accidents, militaires et d'invalidité dont les heures ne sont plus subventionnées mais dont la tarification est supérieure aux cas maladie.

Le Sasdoval a été confronté à la problématique du matériel LiMA. Le Tribunal fédéral administratif a jugé, en 2017, que les assureurs ne devaient plus rembourser le matériel de soins utilisé par les professionnels de la santé. Seul le matériel utilisé par le patient lui-même

donne droit à une prise en charge. Dès le mois de mai 2018, nous avons cessé de facturer le matériel au patient, assumant nous-même les frais engendrés. Bien que le canton ait reconnu fin 2018 son obligation d'assumer le financement résiduel, aucune solution n'a encore été proposée par ce dernier.

Concernant les prestations, les équipes soignantes ont prodigué près de 33'000 heures auprès de 490 patients.

Les services de soins à domicile ont largement augmenté, ces dernières années, leur potentiel de prise en charge par le développement de soins techniques favorisant le retour à domicile et les sorties plus rapides des institutions.

Suite aux modifications du contrat de prestations d'aide au ménage, ce secteur ne représente plus que 7% de notre activité contre 27% il y a 10 ans.

Pour ce qui est des perspectives 2019, le Grand conseil a voté en novembre 2018 la réduction de 6 millions de francs pour la contribution cantonale versée aux associations d'intérêt public qui assument l'obligation de prise en charge.

A ce jour, nous souhaiterions une stratégie politique et financière claire établie sur du plus long terme. Nous ne pouvons pas continuer à établir une politique de service avec des conditions cadres de plus en plus restrictives et des annonces se faisant entre fin novembre et mi-décembre pour l'année suivante. Les conditions cadres fixées par le canton vont à l'encontre du principe « l'ambulatoire avant l'institutionnel ».

Nous sommes également préoccupés par les inégalités de traitement et de prise en charge sur l'ensemble du territoire bernois.

Toutes ces considérations socio-économiques sont partagées avec une équipe soignante qualifiée que Mme Schoos remercie.

Elle remercie le comité pour son soutien.

M. Spring fait un appel aux communes afin qu'ils interviennent au niveau du canton.

Il n'y a ni remarque, ni question.

6. Comptes 2018

a) Rapport des comptes 2018

Mme Rubeli expose les comptes 2018, selon rapport d'activité remis lors de l'assemblée.

L'année 2018 est un bon exercice, notamment grâce à l'activité dans le domaine des soins qui est toujours haute et à l'arrêt d'une partie de l'activité d'économie domestique, domaine déficitaire. Les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 126'030.-.

Le bilan présenté est relativement similaire à l'année 2017. Les différents postes sont passés en revue.

Au niveau du compte de résultat, les recettes soins sont en augmentation tandis que les recettes d'économie domestique sont en baisse suite à l'arrêt de l'activité chez les patients ne répondant pas aux critères. Les heures de soins sont stables mais l'augmentation est due à la hausse des heures pour les cas LAA facturés à un tarif plus élevé.

On constate une forte augmentation de la participation patient à la suite du changement de calcul intervenu au 1^{er} avril 2018.

Diminution des recettes de matériel par rapport à 2017 puisque depuis mai 2018, on ne facture plus le matériel ni aux patients ni aux assurances.

Concernant les subventions, elles sont en baisse par rapport à 2017. Cela s'explique notamment par l'introduction de la participation financière du patient, la baisse du tarif de rétribution des heures de soins LAA et la modification de subventionnement pour l'économie domestique.

Pour ce qui est des charges, signalons une baisse de 6% des frais de personnel due à la baisse d'activité pour le secteur de l'économie domestique.

Des amortissements économiques, en fonction de la durée de vie des biens, ont pu être faits.

Aucune réserve latente n'a dû être dissoute en 2018, ce qui confirme le bon résultat de l'exercice, étroitement lié à la baisse d'activité d'économie domestique.

Il n'y a ni remarque, ni question.

b) Rapport de l'organe de révision 2018

Les comptes 2018 ont été vérifiés par l'organe de révision en la personne de M. Morf, représentant de Ficonom SA. M. Morf procède à la lecture de son rapport condensé.

c) Approbation des comptes 2018 et décharge au comité

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée et décharge est donnée au comité.

7. Election de l'organe de révision

M. Spring propose la réélection de Ficonom SA, représentée par M. Morf.

Sa réélection est acceptée à l'unanimité.

8. Budget 2020

a) Présentation du budget 2020

Le budget est remis à toutes les personnes présentes.

A l'heure actuelle, il subsiste beaucoup d'incertitudes concernant les contrats de prestations 2020. C'est donc un budget prudent qui présentera certainement pas mal d'écarts avec la réalité 2020.

Concernant les soins, le budget se base sur la moyenne des heures effectuées depuis 2016. L'augmentation constatée par rapport aux comptes 2018 est due à l'augmentation de la participation du patient aux frais de soins, valable dès avril 2018.

Concernant l'économie domestique, il a été pris comme base l'année 2018.

Les recettes de matériel ont été revues à la baisse puisque les soins à domicile ne peuvent plus le facturer aux assurances ou aux patients.

Au niveau des subventions, il est très probable que la subvention pour l'obligation de prise en charge en fonction du nombre d'habitants disparaisse. En 2019, elle a déjà été réduite de

moitié. Par prudence, nous avons supprimé cette subvention et gardé la même rétribution que 2019 pour la subvention en fonction des heures. Toutefois, il est probable que cette rétribution soit adaptée.

Les autres subventions sont comparables à 2019.

Le total des recettes s'élève à CHF 3'565'900.–.

Concernant les charges de personnel, la dotation est relativement stable par rapport à 2018. Toutefois, il y a une hausse des charges due notamment à une modification de répartition des postes (augmentation des postes infirmiers/ASSC) et à une augmentation générale des salaires (1 échelon).

Les charges de matériel sont stables.

Des investissements sont prévus, à savoir le remplacement de PC, la mise en place du dossier de soins ainsi que le remplacement de véhicules.

Le total des charges s'élève à CHF 3'717'100.–.

Il faut également tenir compte du résultat financier et extraordinaire avec la dissolution d'une réserve LPP.

Le résultat annuel obtenu est une perte de CHF 146'050.–

Ce budget est très prudent et intègre un éventuellement baisse de subvention importante et tient compte d'une activité plutôt modeste par rapport aux ressources disponibles.

Aucune question ni remarque.

b) Approbation du budget 2020

Le budget est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

9. Démissions/Elections du comité

Il est annoncé les démissions de M. Philippe Cherton, membre du comité depuis 1 année, et celle de M. Cédric Mafille, depuis 10 ans au comité.

M. Johnny Perret est nommé au comité comme représentant de l'Hjbe.

M. Spring rappelle la composition actuelle du comité.

10. Fixation des cotisations

La cotisation individuelle est fixée à CHF 20.– et la cotisation collective à CHF 100.–.

La proposition de M. Spring de reconduire les tarifs des cotisations pour l'année 2019 est acceptée à l'unanimité.

11. Divers

Aucun divers.

La séance est levée à 11h, suivie de la partie officielle de la journée « Portes ouvertes » du service.

La secrétaire du PV
Carole Anken